



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 124256

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les problèmes soulevés par l'existence d'un ordre infirmier et sur le décret du 23 novembre 2011. Ce décret n° 2011-1611, relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des conseils des professions médicales et paramédicales et de leurs chambres disciplinaires, proroge de deux ans la durée du mandat des membres du conseil national de l'ordre des infirmiers afin que son premier renouvellement par moitié soit repoussé d'autant, compte tenu des difficultés matérielles et financières auxquelles l'ordre est confronté. Ce décret est perçu comme un nouveau soutien gouvernemental à la structure ordinaire. Voté sans concertation et dans un contexte majoritaire d'opposition de la part des infirmiers, cet ordre fait l'objet d'une véritable défiance de la part de toute la profession : la plupart des infirmiers refusent d'adhérer ou de cotiser à cet ordre. Aussi, elle lui demande de revenir sur ces dispositions et de prendre en compte les demandes des professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124256

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 13011

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)